

Pour un climat scolaire bienveillant et sécuritaire à l'école

À notre école

Le centre L'Escale et son point de service Marius-Ouellet offrent des services de formation générale pour les adultes (16 ans et plus), de la francisation, de l'intégration sociale, de l'insertion socioprofessionnelle et des cours à la population de 50 ans et plus. Nous nous engageons à prendre soin de nos élèves et à collaborer tous ensemble afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous dans nos établissements. Pour tout geste, comportement ou langage inappropriés à l'école, dans les transports ou par le biais de l'électronique des actions seront prises rapidement.

Si des actes de violence compromettant la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et pourront être certains que ces incidents seront gérés efficacement.

Nos résultats

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, plusieurs actions ont été posées pour favoriser un climat sain. Le **Plan de lutte** a été présenté au personnel et aux élèves dès le début de l'année scolaire. Nous avons formé le comité « **Climat Bien-être** » composé de membres du personnel, de direction et d'élèves dont l'objectif est d'**établir les priorités d'action** selon les différentes clientèles pour ainsi **favoriser un climat sain et harmonieux**. Nous avons observé une participation et une collaboration plus soutenues de tous les secteurs de formation. Pour développer un sentiment d'appartenance, nous avons impliqué les élèves dans la prise de décisions et l'organisation de la vie scolaire. Nous avons bonifié nos activités de prévention (dépendances, santé mentale positive, saines habitudes de vie, stress et anxiété) et fait connaître les ressources d'aide de la région. Nous avons également maintenu une étroite collaboration avec les différents partenaires du milieu.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre centre et de son point de service, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité chez nous. La relation entre les élèves, entre les membres du personnel et entre élèves et personnel, est généralement bonne. Notre sondage « Climat Bien-être » nous a permis de constater que des liens se sont créés entre les élèves des différents secteurs de formation (IS, FGA et francisation) ainsi qu'avec les membres du personnel. Nous n'avons pas constaté de récurrence majeure à la suite des événements conflictuels. Le personnel a été formé en matière d'intervention en situation de crise. Cependant, pour améliorer le sentiment d'efficacité du personnel en matière de gestion de crises d'autres formations sont à prévoir. Les règles de vie sont à diffuser régulièrement aux élèves et à l'ensemble du personnel. Il faut garder le souci d'impliquer les élèves dans la consultation d'activités. Notre défi est de s'assurer que chacun se respecte dans les paroles et dans les gestes incluant les propos à caractères sexuels. Notre priorité est d'améliorer l'inclusion et la tolérance de tous.

Définitions

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à CARACTÈRE RÉPÉTITIF, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence

Toute MANIFESTATION DE FORCE, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.



Violence à caractère sexuel

Toute FORME DE VIOLENCE commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.



Nos mesures pour prévenir la violence et l'intimidation

- Objectif 1 :** S'assurer que tout le personnel comprend et applique les règles de vie.
- Objectif 2 :** Impliquer les élèves dans la prévention de la violence et de l'intimidation et dans la prise de décision.
- Objectif 3 :** S'assurer d'un minimum de 5 activités par année de développement des compétences socioémotionnelles.
- Objectif 4 :** Améliorer l'inclusion et la tolérance entre les différentes clientèles (francisation, FGA et intégration sociale).

Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

Au moment où le geste est observé

- Intervenir sur-le-champ en demandant l'arrêt du comportement inadéquat ;
- Nommer le comportement en mettant un nom sur le type de violence observée et s'appuyer sur la position de l'école (valeurs, code de vie, comportement attendu, etc.) ;
- Orienter vers les comportements attendus ;
- Assurer la sécurité ou la protection de l'élève qui est victime ;
- Informer les élèves impliqués qu'un suivi sera fait ;
- Informer l'intervenant.e de suivi de l'élève ;
- Remplir la fiche de signalement et la transmettre à l'intervenant.e-pivot qui assurera le suivi de la situation.

Mesure de soutien et d'encadrement

- Rassurer les élèves en établissant un climat de confiance quant à la confidentialité de la démarche et des étapes à venir ;
- Appliquer des mesures de protection ;
- Faire des rencontres de suivi périodiquement ;
- Appliquer des mesures de soutien pour aider les jeunes à développer de nouvelles habiletés (relation d'aide) ;
- Informer les parents de la mise en place de moyens visant à prévenir les récidives ;
- Élaborer un plan d'action au besoin ;
- Référer aux services professionnels du centre et du CSSA au besoin ;
- Se référer, au besoin, à des ressources externes telles que le **CJE**, le **Centre Alter Agir**, **L'Alternative**, le **CAVAC** et le **CALACS** pour sensibilisation, intervention, justice réparatrice ou médiation, soutien à la famille ou **Service de police SQ** pour sensibilisation, intervention ou une plainte.

Sanctions possibles

- La direction communiquera avec l'auteur pour l'informer des conditions de retour ou d'arrêt d'horaire à court ou à long terme ;
- Rencontre avec la direction et/ou l'intervenant.e à son retour ;
- Rajustement de l'horaire pour éviter les contacts ;
- Rencontre de l'élève en présence de ses parents avec la direction et la personne responsable pour les élèves de moins de 18 ans ;
- Élaboration d'un plan de réintégration en classe ou d'un contrat de respect et de bienveillance ;
- Interdiction de participer aux activités étudiantes ;
- Déplacement supervisé et/ou distancé ;
- Réflexion guidée (violence, intimidation, empathie) ;
- Arrêt d'horaire (suspension) ;
- Signalement à la DPJ ;
- Service de police SQ pour une intervention ou une plainte ;
- Autres mesures jugées pertinentes à la situation.

Suivi

La personne responsable :

- S'assure de mettre en place les mesures de soutien et de sanctions auprès des élèves et s'assure que l'impact de ces mesures ait un effet positif pour soutenir les élèves concernés ;
- S'assure auprès des élèves concernés que les actes d'intimidation et de violence ont cessé (2 jours -1 semaine -1 mois) ;
- Communique brièvement auprès des dénonciateurs ;
- Consigne les informations (art. 75.2).

La direction :

- S'assure que les mesures ont été mises en place auprès des élèves ;
- Communique les informations pertinentes aux membres du personnel quant à la sécurité de l'élève visé, et ce, dans le respect de la confidentialité ;
- Si nécessaire, communique avec les parents pour maintenir la collaboration, pour faire le suivi et leur demande d'informer le centre si la situation se poursuit malgré les interventions ;
- Consigne les informations (art. 75.2).

Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

Des élèves ou les parents qui désirent dénoncer une situation peuvent :

- Remplir le formulaire anonyme et le déposer dans la boîte prévue à cet effet ;
- Laisser un message sur la boîte vocale au 418-338-7800 de l'intervenant.e pivot (poste 2126 à l'Escale ou 4301 à Marius-Ouellet) ou de la direction (poste 2105) qui se chargera de procéder promptement à une intervention ;
- Envoyer un courriel à escalecsa@csappalaches.qc.ca (Escale)
ou à ouelletcsa@csappalaches.qc.ca (Marius-Ouellet)

Les parents et les élèves majeurs peuvent demander une assistance auprès de la personne désignée par le Centre de services scolaire : info@csappalaches.qc.ca